



DANSE PASSION

ESCALQUENS



Site Internet : www.dansepassion-escalquens.fr

Adresse e-Mail : asso@dansepassion-escalquens.fr - Contact : 06.52.46.65.21

Inscription à envoyer au 23, Avenue de Cousse - 31750 ESCALQUENS

PLANNING ET TARIFS POUR L'ANNEE 2017-2018 - Début des cours le 18 septembre 2017

FRAIS ANNUELS D'ADHESION : 10€ Escalquinois / 16€ Non Escalquinois

COURS		HORAIRES		FRAIS D'INSCRIPTION
Rock / Multi-dances	I	Mardi	19h45 - 21h15 (1h30)	135€
Multi-dances	II	Lundi	19h45 - 21h15 (1h30)	135€
Multi-dances	III	Lundi	21h15 - 22h45 (1h30)	135€
Multi-dances	IV	Mardi	21h15 - 22h45 (1h30)	135€
Lindy-Hop (Swing)	I	Mercredi	19h00 - 20h00 (1h00)	100€
Lindy-Hop (Swing)	II	Mercredi	20h00 - 21h15 (1h15)	118€
Lindy-Hop (Swing)	III	Mercredi	21h15 - 22h30 (1h15)	118€
Salsa	I	Jeudi	19h30 - 20h30 (1h00)	100€
Salsa	II	Jeudi	20h30 - 21h30 (1h00)	100€
Salsa	III	Jeudi	21h30 - 22h30 (1h00)	100€

Tarif par personne, par cours et pour l'année, incluant **5 soirées dansantes gratuites dans l'année**
-30 % sur le tarif des cours sur présentation de la carte étudiant (moins de 26 ans)

Un repas dansant est proposé en fin d'année

L'ouverture de chaque cours est conditionnée par un nombre minimum d'inscriptions - Règlement intérieur au dos



FICHE D'INSCRIPTION 2017-2018 - Association DANSE PASSION - ESCALQUENS

Nom Monsieur :		Prénom :		Année de naissance	
E-mail (lettres capitales) :		Tél mobile :			
Nom Madame :		Prénom :		Année de naissance	
E-mail (lettres capitales) :		Tél mobile :			
Adresse :					
C.P. :		Ville :		Tél. fixe :	

Cours choisis (Dans la limite des places disponibles) :

Rock / Multi-dances	Multi-dances				Lindy-Hop			Salsa		
I	II	III	IV	I	II	III	I	II	III	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Comment avez-vous connu l'association :		<input type="checkbox"/> Publicité		<input type="checkbox"/> Amis		<input type="checkbox"/> Internet		<input type="checkbox"/> Journée des associations		
Besoin d'une facture au nom de :		<input type="checkbox"/> M. et M ^{me}		<input type="checkbox"/> M ^{me}		<input type="checkbox"/> M.				

L'adhérent ou son représentant légal reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur de l'Association DANSE PASSION (au dos) et en accepte toutes les conditions.
Signature + mention "Lu et approuvé" (pour un couple : signature et mention de chaque adhérent)

Date	Monsieur	Madame

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION "DANSE PASSION ESCALQUENS"

Ce règlement intérieur complète les statuts de l'association. Il a été mis à jour le 6 juin 2017 par les membres du bureau de l'association.

➤ **Les inscriptions**

Elles comprennent : une fiche d'inscription dûment complétée, les frais d'adhésion à l'association et les frais d'inscriptions pour chaque cours. Ces cotisations sont annuelles et sont dues pour la saison entière (septembre à juin), elles sont payables le jour de l'inscription. Pour des raisons d'organisation des cours, le bureau se donne la possibilité de refuser toute inscription après le début des vacances scolaires de la Toussaint.

La couverture d'un adhérent par l'assurance souscrite par l'association étant conditionnée au règlement de sa cotisation, aucune présence à un cours ne pourra être acceptée si ce règlement n'a pas été effectué. En cas d'accident, responsable ou non, d'une personne présente à un cours mais pas à jour de sa cotisation, le bureau se décharge de toute responsabilité et des dommages sur ladite personne ainsi que sur toutes autres personnes.

Les adhérents bénéficient de 2 premiers cours d'essai dans les 4 premières semaines de la saison, sous réserve d'avoir réglé l'intégralité de leurs frais d'adhésion et d'inscription. Les frais d'inscriptions leur seront remboursés s'ils informent le bureau, dans la semaine qui suit le 2nd cours d'essai, de leur souhait de ne pas continuer. Passé ce délai, ils seront considérés comme adhérents pour l'année et leur frais d'inscription seront encaissés.

➤ **Les cours**

Afin de préserver l'équilibre des cours, les personnes inscrites seules sont mises sur liste d'attente. Elles seront inscrites définitivement dès que la parité homme-femme pourra être assurée.

Afin de constituer des groupes de niveaux homogènes, les membres du bureau et les professeurs se réservent le droit d'admission dans chaque groupe. Aucun changement de niveau de cours en cours d'année n'est possible sans autorisation du bureau.

Pour prévenir un déséquilibre hommes/femmes, les adhérents doivent informer le bureau de l'association de toute absence prévisible à un cours.

Les cours sont assurés par les professeurs selon un planning établi en début d'année en accord avec le bureau de l'association. Ils sont répartis sur les semaines scolaires. Ni l'heure, ni la durée, ni le lieu, ni le professeur qui assure un cours ne peuvent être modifiés sans accord préalable du président de l'association.

En cas d'impossibilité pour un professeur d'assurer un cours à l'horaire habituel, celui-ci sera récupéré aux jours et heures convenus avec le bureau.

➤ **Les salles**

Les cours sont dispensés dans la salle du Berjean. Les soirées dansantes se tiennent à la salle des fêtes.

➤ **Équipement**

Conformément aux consignes de la Mairie, et de manière générale pour la protection et la conservation du revêtement du sol de la salle du Berjean, **le port de chaussures à semelles lisses et propres est obligatoire** (ou de chaussures spécifiques pour la pratique de la danse de salon).

➤ **Confidentialité des informations**

Les informations communiquées par les adhérents lors de l'inscription ne sont pas divulguées par le bureau aux autres adhérents. Les adhérents acceptent cependant que leurs adresses e-mail soient communiquées aux adhérents inscrits dans leur cours afin de faciliter la communication entre eux : envoi de vidéos filmées pendant le cours, organisation d'activités non gérées par le bureau telles que sorties le week-end, pot de fin d'année, etc.

➤ **Droit à l'image**

Les adhérents autorisent le bureau à prendre des photos ou vidéos de groupe et à les diffuser dans le cadre de la communication de l'association.

En aucun cas, les vidéos ou photos prises dans le cadre des activités de l'association par des adhérents à titre personnel et diffusées à un tiers ne sauraient engager la responsabilité de l'association.